



## Risque pour 1,10mg/d air expiré

-----  
Par David 62

Bonjour

J'ai mordu un petit terre plein et mon pneu s est éclatée

Je me suis donc arrêté sans dégâts matériel à part le pneu

La voiture qui me suivait s'arrête je voulais juste reculer ma voiture car l'arrière été proche de la route principale et il a téléphoné à la police ils sont arrivés mon fait souffler positif et mieux garer ma voiture et mon amené au commissariat pour souffler dans l'appareil pour mesurer le taux d'air résultat 1.10mg/l d'air expiré.

Je n'ai jamais eu de retrait de permis et les 12 points. Je me soigne d'ailleurs pour mon problème d'alcool. Et quand la police est arrivé sur place j'étais en-dehors de mon véhicule. Façon je n'avais pas de roue de secours.

Que son les risques pour ce délit

Merci de votre retour

Cordialement

David

-----  
Par ESP

Bonjour, bienvenue

La justice vous rétorquera qu'on ne peut réussir à se soigner en buvant de l'alcool.

Dans votre cas, on tombe dans le délit (loi du 8 décembre 1983).

Les sanctions, assorties de condamnation judiciaire, peuvent dans ce cas les suivantes :

-Une immobilisation immédiate du véhicule.

-Une mise en garde à vue du conducteur (72 heures maximum).

-À propos du permis de conduire : 6 points de retrait, suspension ou annulation pour 3 ans.

-Jusqu'à 4 500 ? d'amende.

-Une peine de 2 ans de prison.